

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 10 MAI 2022 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Date de la convocation : 06/05/2022
Nombre de procurations : 01

DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 10 MAI à 18h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier CATUOGNO, Adjoint au Maire :

Présents : MM. MM. Didier CATUOGNO, David REBEYROL, Astrid WORNER, Alexandrine TAULAIGO, Thierry TREBILLON, Patrick VINCENT, Jean-Pierre MIRAGLIA, Vanessa SCHMISSER, Elie GARCIA-JORDA, Cécile VERNET, Gilles GRANIER, Christine PANEBOEUF, Catherine CROCITTI, Jean-Laurent GRANIER

Absents excusés : MM. Martine LAGUERIE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine CROCITTI a été nommée secrétaire.

COMMUNE D'ESTEZARGUES

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF M14 L'ANNEE 2022 RECTIFICATIF DE LA DELIBERATION N°2022/18 en date du 13 avril 2022

7 – FINANCES LOCALES – 7-1- DECISIONS BUDGETAIRES – N°2022/19

Monsieur Didier Catuogno, Adjoint délégué, précise aux membres du Conseil Municipal que l'enregistrement du Budget Principal M14 de l'année 2022 n'a pu se faire auprès de la Trésorerie d'Uzès. Des anomalies bloquantes empêchaient son enregistrement. Ces écritures comptables concernent la cession du véhicule IVECO volé le 01/02/2022.

Après avoir apporté les rectifications demandées, Monsieur Didier CATUOGNO présente aux membres du Conseil Municipal le budget principal M14 de l'année 2022, soit :

1) Budget Principal M14

dépenses et les recettes de fonctionnement	1 027 078 €
dépenses et les recettes d'investissement	1 038 895 €
TOTAL DU BUDGET	2 065 973 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, approuve le nouveau budget primitif du budget principal M14 pour l'année 2022.

Fin de séance à 19h00